



RÈGLEMENT INTÉRIEUR KRAV MAGA TRAINING SYSTEM

Ce règlement concerne tous les adhérents à l'association KRAV MAGA TRAINING SYSTEM.
Le **siège du club** est situé au : 01 rue de pomard, 75012 PARIS.

1. Inscription

Pour être adhérent au club KRAV MAGA TRAINING SYSTEM, il faut en faire la demande, remplir **une fiche d'inscription et être à jour de sa cotisation, cette dernière est à remettre à l'instructeur le 1er jour de l'activité.**

2. Avis médical

Seules pourront s'entraîner les personnes aptes physiquement, ayant fourni un **certificat médical** au début de chaque saison avec la mention écrite de « non contre-indication à la pratique des sports de combat et plus particulièrement à la self défense et au Krav Maga ».

3. Tenue vestimentaire

Obligatoire : pantalon et tee-shirt du club ou tee-shirt noir.
Facultatif : chaussures spéciales et à usage exclusif pour tatami.

4. Sécurité

Il est recommandé de disposer du matériel suivant pour éviter les blessures : bandes protège-mains, coquille, protège-genoux, protège-avant-bras, protège-dents, protège-tibia. Les consignes de sécurité données par l'instructeur doivent être scrupuleusement respectées. Dans le cas contraire, aucune responsabilité pénale, administrative ou civile ne pourra être retenue contre celui-ci. De même, l'instructeur pourra appliquer les dispositions de l'article 9 (discipline) du présent règlement.

5. Hygiène

Tout élève doit se présenter au cours dans des conditions d'hygiène corporelle et vestimentaire correctes. Les bijoux sont interdits dans les cours et les ongles devront être coupés courts. Les pratiquants transpirant abondamment, lors d'un travail au sol, devront protéger le sol avec une serviette, voire essuyer les gouttes de sueur lors des exercices (glissades dangereuses et principes d'hygiène).

6. Lieu et horaires des entraînements

☞ 16/18 rue Abel, 75012 Paris - Métro ligne 1 et 14, RER A, D : station Gare de Lyon ou Metro ligne 8 : station Ledru Rollin

Les élèves doivent **impérativement** respecter l'horaire de début de séance (en gras ci-dessous). L'accès au cours pour les retardataires reste à l'appréciation de l'instructeur. Les élèves ne doivent pas rentrer dans la salle sans son autorisation.

- ✓ **Krav Maga** : les **lundis et jeudis de 12h30 à 13h45 : Technique / Physique, Mise en Application, Combat**
: les **mardis de 19h00 à 20h30 : Technique, Physique, Mise en Application**
- ✓ **Kalah** : les **mercredis de 20h00 à 21h30 pour septembre et les mardis de 19h00 à 20h30 à partir d'octobre**
les **dimanches de 10h00 à 12h00 dojo 31 rue Francois de Tesson 77330 Ozoir la Ferrière**
- ✓ **Préparation physique** : les **mercredis de 20h00 à 21h30 en salle ou extérieurs**

Pas d'entraînement pendant les jours fériés.

7. Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 445 euros pour les cinq cours, 385 euros pour trois cours (KRAV MAGA et PPG) et pour un cours (KALAH ou PPG) 240 euros. A cette dernière s'ajoute le montant de la licence fédérale FFK. Des facilités de paiement en 3 fois sont possibles sous réserve d'émettre au club un chèque du montant de la licence fédérale encaissable de suite et trois autres chèques du montant de la cotisation selon la formule choisie. Ces derniers seront alors encaissés sur les trois mois suivants.
La cotisation est non remboursable.

8. La pratique

La pratique du Krav Maga ne devra s'exercer qu'au sein des clubs durant les entraînements, démonstrations, compétitions ou stages. Le club se dégage de toute **responsabilité** dans le cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de cette discipline dans ce cadre précis. Chaque élève devra porter le matériel de protection demandé lors des cours, exercices ou stages.

9. Discipline

Les instructeurs sont responsables de la sécurité et de la discipline lors des entraînements. Ils se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de **non respect** du présent règlement, de problème de sécurité ou de risque de perturbation des cours.

10. Droit à l'image

L'élève refusant d'être filmé ou photographié pendant les cours, stages ou autres, ou refusant que son image soit diffusée sur un quelconque support devra le mentionner auprès d'un responsable.

(Mention manuscrite : lu et approuvé) Le..... à.....

Signature :

Contact : kmts.paris@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse :
Ville : Code postal :
Téléphone : Email :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom :		Tél. travail/port. :	
POUR LES MINEUR(E)S			
Nom et prénom du père :		Tél. travail/port. :	
Nom et prénom de la mère :		Tél. travail/port. :	

ACTIVITE PRATIQUEES

KRAV MAGA		KALAH		PREPARATION P.G	
Lundi	Jeudi	Mardi	Mardi	Dimanche	Mercredi
Si vous possédez déjà un numéro de licence FFK, veuillez l'indiquer ci-contre :					

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) : _____ autorise mon enfant désigné ci-dessus à participer aux activités et autorise les responsables du club à prendre, en cas d'accident sérieux dans la pratique du sport, toute décision d'ordre médical et chirurgical en mes lieu et place s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu.

Les garanties de la carte Licence - Assurance ainsi que les informations concernant les prestations complémentaires et optionnelles (ex.: indemnités journalières) sont affichées au club. En cas de blessure, le signaler à l'entraîneur ou au Président, **la déclaration d'accident devant être transmise dans les 5 jours à l'assurance.**

J'ai pris connaissance du règlement intérieur.

Je donne mon accord Je ne donne pas mon accord pour la prise de photographies de moi-même / mon enfant lors des activités liées au club et leur éventuelle utilisation sur le site internet.

J'accepte que les entraînements se déroulent dans l'état actuel du de la salle.

Documents à fournir :

- Numéro de licence FFK
- Fiche d'inscription remplie
- Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives, Self-Défense, Krav Maga
- Pour les mineurs, remplir les informations de la partie « Autorisation Parentale » de la fiche d'inscription

Selon la formule choisie :

- un chèque de cotisation pour la licence annuelle FFKDA (à demander lors de l'inscription)
- un, deux ou trois chèques de cotisation annuelle au club

Tous les chèques seront libellés à l'ordre de KMTS. Ces derniers seront donnés à l'instructeur le jour de la première activité.

Date :

Signature :



CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), _____

Docteur en médecine, certifie que l'examen de

Mr / Mme _____

Né(e) le _____ âgé(e) de : _____

Ne révèle pas de contre-indication à la pratique des sports de combat et plus particulièrement de la self défense et du Krav Maga en club et/ou en compétition.

Certificat établi à

le